

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Un point de vue de gauche, réformiste et indépendant

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2066

Edition du
26 January 2015

DANS CE NUMÉRO

Flambée du franc, plongée dans une vision rétrograde (Jean-Daniel Delley)

Les remous monétaires ne justifient nullement la remise en cause d'évolutions nécessaires de l'économie suisse

La liberté d'expression a des limites, mais aussi un contenu (Invité: Dominique von Burg)

La liberté d'expression vaut précisément pour les opinions qui heurtent, choquent ou inquiètent l'Etat ou une fraction quelconque de la population

CGN: force d'un lobby, impuissance des usagers (Jacques Guyaz)

Les pendulaires frontaliers ne font pas le poids face aux touristes et autres nostalgiques

La Fondation Gianadda présente un florilège de la peinture suisse (Pierre Jeanneret)

Anker, Hodler, Vallotton... Chefs-d'œuvre de la Fondation pour l'art, la culture et l'histoire, Martigny, Fondation Pierre Gianadda, jusqu'au 14 juin

Flambée du franc, plongée dans une vision rétrograde

Les remous monétaires ne justifient nullement la remise en cause d'évolutions nécessaires de l'économie suisse

Jean-Daniel Delley - 23 January 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/27153>

Même si l'on savait que la mesure ne pouvait subsister longtemps encore, l'annonce par la Banque nationale de l'abandon du taux plancher de 1,20 franc pour un euro a créé la surprise, voire même la stupéfaction.

Puis très vite on a vu déferler des revendications pour contrer les effets négatifs de cette décision. Des revendications qui pour l'essentiel reflètent une vision étroite et passéiste, sans référence aux véritables défis auxquels l'économie et la société devront faire face.

En 2011, lorsque déjà la pression sur le franc suisse se faisait insistante, la Confédération avait libéré une aide de 870 millions - dont 500 pour soutenir le recours au chômage partiel. Aujourd'hui il n'est plus question d'une intervention de type conjoncturel. Ni [Eveline Widmer-Schlumpf](#) ni son [collègue Schneider-Ammann](#) n'en voient le besoin, tout au moins dans le court terme. Les organisations patronales sont au diapason.

Elles misent tout sur l'allègement des charges des entreprises. Les charges liées aux procédures administratives d'abord, en accélérant et concrétisant le [programme](#) établi par le Conseil fédéral.

Puis il s'agit de mettre sous toit sans tarder la réforme de la fiscalité des entreprises qui devrait réduire sensiblement leurs impôts... et amoindrir tout aussi sensiblement les ressources publiques. Enfin l'Etat se voit prié de renoncer à tous les projets en cours qui pèseront lourdement sur les coûts de production: la loi sur les services financiers, les nouvelles prescriptions relatives à la société anonyme, la stratégie énergétique 2050, la révision du droit de l'environnement qui vise à verdir l'économie, sans parler de l'interdiction de nouvelles centrales nucléaires.

Nous n'avons rien contre la simplification des procédures administratives, dès lors qu'elle ne met pas en péril la mise en œuvre des lois et les objectifs que poursuivent ces dernières. De même, la réforme de la fiscalité des entreprises ne peut souffrir d'atermoiements - l'Europe en a fait une condition nécessaire au maintien de nos bonnes relations et les standards internationaux l'exigent - et les entreprises doivent connaître au plus tôt les conditions fiscales qui leur seront faites.

Mais nul doute que les milieux économiques vont profiter de la situation pour pousser les taux d'imposition à la baisse. Or les premières estimations (Vaud et

Genève environ 13%) sont inacceptables, tant elles obéreront les comptes publics. Elles ne sont même pas indispensables à l'attractivité fiscale de la place économique helvétique ([DP 2044](#)); elles correspondent tout au plus à la poursuite de la stupide concurrence que se livrent entre eux les cantons.

Les revendications patronales relatives à la politique énergétique et environnementale ressortent toutes d'une conception à courte vue qui ne laisse aucune place à l'innovation et donc aux débouchés qu'offrent les changements inéluctables de paradigme dans ces domaines. Miser sur les énergies renouvelables comme le préconise la stratégie 2050 du Conseil fédéral ([DP 1986](#)), c'est se positionner pour un futur proche pauvre en énergies fossiles et développer un savoir-faire dont la demande ne pourra que croître. Miser sur une [économie verte](#), c'est d'une part prendre en compte la raréfaction des ressources naturelles et d'autre part préserver la qualité d'un environnement indispensable à l'activité économique.

La logique du marché - cette sommation d'ignorer le long terme - est dans l'incapacité de répondre à ces défis. Pour paraphraser Clémenceau,

l'économie est décidément chose trop sérieuse pour la

confier à ceux qui s'en

prétendent les représentants attitrés.

La liberté d'expression a des limites, mais aussi un contenu

La liberté d'expression vaut précisément pour les opinions qui heurtent, choquent ou inquiètent l'Etat ou une fraction quelconque de la population

Invité: Dominique von Burg - 22 January 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/27147>

La liberté d'expression n'est pas sans limites, ne serait-ce que sur le plan légal: l'article [261bis](#) du Code pénal suisse menace d'emprisonnement ou d'amende l'incitation à la haine ou à la discrimination et la propagation d'idéologies «*visant à rabaisser ou à dénigrer de façon systématique les membres d'une race, d'une ethnie ou d'une religion*» ainsi que le négationnisme.

Pour les médias, le chiffre 8 de la [Déclaration des devoirs et des droits des journalistes](#) enjoint ceux-ci d'«*éviter toute allusion à l'appartenance ethnique ou nationale d'une personne, à sa religion, à son sexe ou à l'orientation de ses mœurs sexuelles, ainsi qu'à toute maladie ou handicap d'ordre physique ou mental, qui aurait un caractère discriminatoire*». Ce code déontologique entend donc protéger des personnes, et non des religions. Et comme le montre la formulation du chiffre 8, le caractère discriminatoire d'un écrit ou d'un dessin est largement une question d'appréciation.

Dans sa jurisprudence, le

Conseil de la presse ne constate que très rarement une violation de cette règle. Il estime en effet que son premier devoir consiste à défendre la liberté d'informer et de commenter. En conséquence, pour qu'il tance un média pour discrimination, il faut que ce dernier ait dévalorisé collectivement un groupe humain, et que cette dévalorisation atteigne un caractère de gravité important.

La limite la plus importante à la liberté d'expression est sans doute l'autocensure que chacun est libre de s'appliquer. Les outrances d'un *Charlie Hebdo* n'auraient pas leur place dans un quotidien généraliste. Celui qui se procure l'hebdomadaire satirique sait ce qu'il tient entre les mains, et il est parfaitement capable de faire la part des choses. Les nombreuses publications qui, notamment outre-Manche et outre-Atlantique, ont cru bon de «*flouter*» la dernière Une de l'hebdo parisien étaient en droit de le faire. Une attitude toutefois peu glorieuse à mon sens. Ne pas montrer la Une qui allait faire débat revenait à

ne pas traiter son public en adulte.

A propos des caricatures du prophète Mahomet plus précisément, le Conseil de la presse avait pris position à la suite de la reproduction des caricatures danoises qui avaient soulevé des protestations. Dans son [avis 12/2006](#), il concluait: «*La liberté de la satire et de la caricature s'étend également aux thèmes religieux. Elle n'est pas liée par des interdits de représentations religieuses et n'a pas à suivre la sensibilité particulière de croyants fondamentalistes. Partant du ressenti des contemporains démocrates et tolérants (aufgeschlossen), elle doit se conformer de manière proportionnée aux limites larges de la vérité, de l'interdiction de discriminer et du respect de la dignité humaine. En rapport avec les communautés religieuses également, la liberté de la satire est à manier de manière responsable.*»

Critiquer la religion, s'en moquer même, est donc parfaitement licite. Un postulat

logique dans une société laïque, où la pratique ou non d'une religion relève de la liberté personnelle. Mettre en cause ce principe de base reviendrait à nier le système de valeurs des sociétés occidentales qui, au cours de leur histoire, se sont justement affranchies de la mainmise des religions sur les règles de la vie en société. Si cette sécularisation ne s'est pas faite dans la plupart des pays musulmans, ça ne donne pas pour autant le droit à ces derniers d'imposer leur loi aux

autres.

Mais *Charlie Hebdo* n'a-t-il pas manqué de respect aux musulmans? D'abord, pour autant qu'elles soient reconnaissables comme telles, la provocation et l'outrance verbales entrent dans le cadre de la liberté d'expression. En heurtant la volonté musulmane de ne pas représenter le prophète, ces dessins ont certes pu choquer. Mais ils n'ont pas dévalorisé les musulmans en tant que groupe

humain.

Et même les réactions violentes enregistrées, par exemple au Niger, ne prouvent rien. Probablement orchestrées par des groupes fondamentalistes, comme le furent jadis celles dirigées contre le journal danois «*coupable*» d'avoir allumé la mèche, elles ne font qu'illustrer la stratégie de violence de ces groupes.

Dominique von Burg est président du Conseil suisse de la presse.

CGN: force d'un lobby, impuissance des usagers

Les pendulaires frontaliers ne font pas le poids face aux touristes et autres nostalgiques

Jacques Guyaz - 21 January 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/27138>

La Compagnie générale de navigation ([CGN](#)) sur le lac Léman est une entreprise à l'image très sympathique liée à la flotte dite «*Belle Epoque*»: les huit majestueux bateaux à roues à aubes, tous classés monuments historiques.

La CGN est née en 1873, issue de la fusion des trois compagnies qui se partageaient le transport de voyageurs sur le lac 50 ans après les débuts de la navigation à vapeur en 1823. Depuis cette date, la CGN est en situation de monopole sur le Léman, à l'exception des [Mouettes genevoises](#) qui se limitent aux liaisons à l'intérieur de la rade de Genève.

Ce monopole n'existe pas sur le [Bodensee](#), grand lac d'une taille similaire à celle du Léman, où pas moins de quatre entreprises se partagent le transport de voyageurs, sans compter la traversée entre Konstanz et Meersburg. Il est vrai que la géographie humaine des deux lacs est totalement différente. La population se répartit très régulièrement sur les rives des trois pays qui se partagent le Bodensee avec des villes comme Konstanz, Friedrichshafen, Lindau, Bregenz, Romanshorn, Rohrschach ou Kreuzlingen. Inversement, la rive suisse du Léman est massivement plus peuplée que la rive française. Aucune compagnie de navigation concurrente n'a

d'ailleurs surgi en France voisine.

Le maintien de la flotte historique est peut-être une conséquence de l'absence de concurrence - pas de pression à la modernisation - et de la deuxième guerre mondiale. Les huit bateaux qui la composent ont été construits entre 1904 et 1927. L'appellation un peu nostalgique de «*Belle Epoque*», généralement utilisée, ne devrait d'ailleurs s'appliquer *stricto sensu* qu'aux cinq unités construites avant la première guerre mondiale. Après 1927, la grande dépression et la guerre ont mis fin à toute commande de nouveaux bateaux. Il a fallu attendre 1963 pour que de nouvelles

unités, totalement différentes, soient mises en service sur le lac et que la valeur patrimoniale de la flotte apparaisse peu à peu. Sans cette longue période de tragédie européenne, qui sait si un renouvellement régulier n'aurait pas conduit à une mise à la casse des vapeurs les plus anciens?

La vocation de la CGN était presque exclusivement touristique. Aucun traversier (comme disent les Québécois pour *ferry*) permettant de transporter une voiture de Lausanne à Evian n'a jamais été mis en service, malgré divers projets portés notamment par le faible Conseil du Léman.

Et puis les frontaliers sont arrivés, de plus en plus nombreux et la CGN a dû créer de véritables lignes de transport public entre Lausanne et Evian, Lausanne et Thonon-les-Bains, Nyon et Yvoire, Nyon et Chens. Des bateaux rapides, les Navibus, permettaient d'effectuer le trajet entre Lausanne et Thonon-les-Bains en moins d'une demi-heure. Dépassée par l'afflux de passagers, la CGN les a remplacés par des unités de plus grande capacité, mais plus lentes. Le temps de trajet a quasiment doublé, passant de 27 à 50 minutes, les frontaliers toujours aussi entassés. Et la grande presse

relativement indifférente. Pour ne rien dire de l'impuissance du maire de Thonon-les-Bains, seul Français membre du Conseil d'administration du groupe CGN SA.

Le contraste est saisissant avec la flotte historique qui bénéficie d'un *lobbying* extraordinairement efficace, celui de l'ABVL (association des amis des bateaux à vapeur du Léman) qui pourrait être citée comme modèle de réussite dans la récolte de fonds et dans l'art de la pression sur les pouvoirs publics. Cinq des vapeurs de la flotte historique ont été rénovés au fil des ans.

Les restaurations du *Montreux* entre 1998 et 2001 et du *Savoie* entre 2004 et 2006 ont coûté plus de 20 millions de francs, financés par les cantons et les actionnaires de la CGN. L'ABVL est née en 2002 et a depuis réussi à récolter quelque 25 millions pour les rénovations du *Simplon*, de la *Suisse*, du *Vevey* et de *l'Italie*, soit un montant supérieur à celui consenti par la CGN et les cantons actionnaires, qui ont investi ensemble environ 20 millions de francs.

Le travail de l'ABVL est absolument remarquable et l'association est maintenant au cœur de l'entreprise dont elle est devenue le deuxième actionnaire avec 22,32% du capital et une place au conseil d'administration du groupe CGN SA. Mais la flotte

historique prend toute la place, et vu de l'extérieur on ne peut s'empêcher de penser que les frontaliers doivent se contenter des restes.

C'est bien sûr une vision excessive. La CGN est aujourd'hui un groupe comprenant deux sociétés distinctes pour la flotte historique (CGN Belle-Epoque SA) et pour les autres activités (CGN SA). Elle n'a pas eu les moyens de faire face à l'afflux des frontaliers et compose au mieux avec les bateaux disponibles. Le [plan stratégique](#) du groupe pour 2020 met d'ailleurs fortement l'accent sur les lignes de transports publics.

Mais bien sûr, les moyens sont inégaux: pas d'association de récolte de fonds, peu de *lobbying* des pendulaires, malgré l'action du [Groupement transfrontalier européen](#), un soutien surtout verbal de la part des autorités françaises qui ne sont pas actionnaires de la CGN. Il sera compliqué de faire un plan d'investissement pour construire de nouveaux autobus du lac à la fois rapides et de grande capacité.

La CGN est un véritable cas pour école de *management*: d'un côté un *lobby* efficace et puissant et de l'autre des usagers - les frontaliers - individualistes, et sans grande influence.

La Fondation Gianadda présente un florilège de la peinture suisse

Anker, Hodler, Vallotton... Chefs-d'œuvre de la Fondation pour l'art, la culture et l'histoire, Martigny, Fondation Pierre Gianadda, jusqu'au 14 juin

Pierre Jeanneret - 20 January 2015 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/27132>

Après le Musée des beaux-arts de Berne, [Martigny](#) accueille une sélection d'œuvres majeures appartenant à la Fondation pour l'art, la culture et l'histoire. La constitution de cette collection très particulière mérite d'être contée.

A l'origine, on trouve un personnage peu connu. Bruno Stefanini, fils d'un ouvrier italien émigré en Suisse, est né à Winterthur en 1924. Incarnation du *self-made man*, il s'est lancé dans l'immobilier grâce auquel il a acquis une grande fortune. C'est aujourd'hui le plus gros propriétaire foncier de Suisse. Dès 1950, en acheteur passionné et quasi compulsif, il acquiert une fabuleuse collection d'art suisse (et accessoirement international). Puis il crée en 1980 la [Fondation pour l'art, la culture et l'histoire](#). Il semble que l'une de ses motivations relève d'un patriotisme de reconnaissance envers le pays qui l'a accueilli: n'a-t-il pas, par exemple, racheté le château de Grandson pour éviter qu'il ne passe en mains étrangères, en l'occurrence des promoteurs arabes?

Cet ensemble de 8'000 œuvres constitue la plus grande

collection d'art privée suisse. Certes, elle est assez éclectique, pour ne pas dire hétéroclite, et de qualité un peu inégale. On peut voir à Martigny, voisinant avec les tableaux, un énorme groupe de cristaux datant d'il y a 15 millions d'années, ou encore le miroir de la reine Hortense. Mais l'essentiel de l'exposition réside bien sûr dans les peintures, dont d'authentiques chefs-d'œuvre rarement vus.

Le collectionneur et mécène montre un intérêt particulier pour la peinture d'histoire. On remarquera *Les Polonais en exil* (1868) et *Les Bourbakis* d'Albert Anker, témoignages sur la tradition d'accueil de la Suisse.

Anker est particulièrement bien représenté à Martigny. Il convient de réhabiliter cet artiste trop décrié de nos jours comme «*passéiste*»... et qui souffre probablement d'être le peintre préféré de Christoph Blocher! Il faut d'abord relever l'extraordinaire maîtrise technique du peintre bernois, perceptible par exemple dans *Nature morte: thé*, où il confère aux objets la magie que l'on reconnaît au grand Chardin. Quant à ses portraits de vieillards et d'enfants, ils traduisent une empathie, une véritable tendresse envers les

êtres. On notera aussi au passage l'intérêt qu'a toujours témoigné Anker pour l'instruction publique.

Le deuxième grand nom mis en exergue, dans le titre même de l'exposition, est Ferdinand Hodler, dont on peut voir d'admirables paysages, l'un alpin, l'autre lémanique. La part symboliste de l'artiste est aussi représentée à Martigny, avec *Las de vivre* qui montre des vieillards vêtus d'une robe blanche et répondant à un rigoureux parallélisme dans la construction. Celui-ci est présent également dans les quatre figures féminines qui constituent *Heure sacrée*.

On sait la place importante que revêt le symbolisme dans l'art suisse. Cependant, les tableaux de Johann Heinrich Füssli et Arnold Böcklin que l'on peut voir ici ne sont pas les plus audacieux ni les plus oniriques. Comme si le collectionneur était freiné par un sens profond de la mesure. Il paraît également imperméable à l'art résolument novateur et contemporain. Ses goûts picturaux restent très classiques. Nulle place donc pour le Cubisme, le Futurisme, l'Expressionnisme, l'art abstrait! Avec une exception cependant: la présence d'œuvres des frères Barraud,

cette fratrie de Chaux-d-Fonniers si proches de la Nouvelle Objectivité (la *Neue Sachlichkeit* germanique), avec leur regard froid sur les êtres et les choses.

Quant aux Grisons et au Valais, ils sont bien représentés: les uns par un sublime *Soleil d'hiver à la Maloja* de Giovanni Giacometti, obéissant aux lois du divisionnisme, le second par le groupe des *Saviésanes* d'Ernest Biéler, image idéalisée - et déjà un peu obsolète à l'époque - d'un canton agraire,

traditionnel et pieux.

Mais l'apothéose de l'exposition se trouve sans doute dans le remarquable ensemble de toiles de Félix Vallotton. Les nus d'abord, où de délicats coloris atténuent la froideur glacée et sans concession, propre à cet artiste misogyne dans sa représentation de la femme. Puis les paysages, dont une *Marée montante le soir* qui, dans sa rigueur et sa sobriété, rejoint presque l'abstraction.

Enfin des natures mortes qui offrent un rendu parfait des fruits et des fleurs, dont des capucines auprès desquelles les lunettes de l'artiste suggèrent sa présence dans l'œuvre.

Sans oublier Cuno Amiet, François Bocion, Alice Bailly et d'autres artistes dont les noms sont moins connus. Malgré l'absence de l'art résolument moderne, cette exposition offre donc un véritable panorama de l'art suisse sur une période d'environ deux siècles.

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur [domainepublic.ch](#) pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

Flambée du franc, plongée dans une vision rétrograde

<http://www.rts.ch/la-1ere/programmes/forum/6447108-johann-schneider-ammann-et-eveline-widmer-schlumpf-face-au-franc-fort-18-01-2015.html?f=player/popup>

<http://www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/23923.pdf>

<http://www.domainepublic.ch/articles/26026>

<http://www.domainepublic.ch/articles/26026>

http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20140019

La liberté d'expression a des limites, mais aussi un contenu

<http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19370083/index.html#a261bis>

http://www.presserat.ch//Documents/Declaration_2008_fra.pdf

<http://presserat.ch/22230.htm>

CGN: force d'un lobby, impuissance des usagers

<http://www.cgn.ch/>

<http://www.mouettesgenevoises.ch/>

<http://www.bodensee-radweg.com/fr/trajet-ligne-lac-constance-haut-rhin>

http://www.cgn.ch/media/141858/groupecgn_strat%C3%A9gie2020.pdf

<http://www.frontalier.org/>

La Fondation Gianadda présente un florilège de la peinture suisse

http://www.gianadda.ch/wq_pages/fr/expositions/index.php

<http://www.stiftung-kkg.ch/>